



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

PLAN N° 5E6

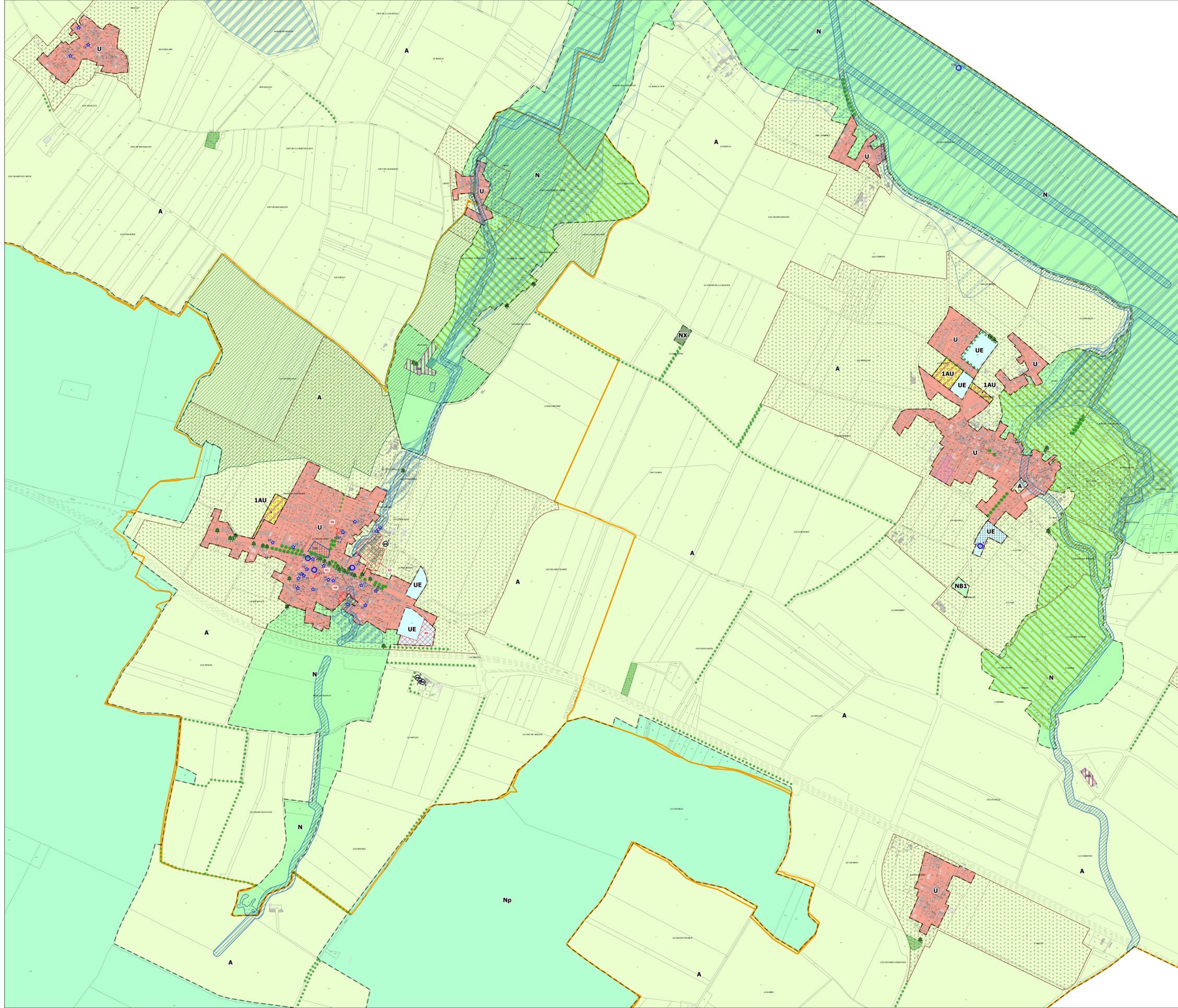


RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° 5E6	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	Arrêt le 23/10/2019		
	Approbation le 19/05/2021		
CONCEPTION Atelier Urbain - urbaniste et architecte 17 Avenue de la République 17100 LA ROCHE	DROIT 19650 Cartographie 20 128 Avenue de Giverny, 74000 ANNECY MAIRIE	FOND CADASTRAL Calculé EDIGEO - Juin 2019 Direction des Services Départementaux de la Région Nouvelle-Aquitaine Janvier 2021	

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U : Zone urbaine
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
- ZONES A URBANISER**
- IAU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
 - Np : Zone naturelle protégée
 - NB1 : Zone naturelle portant un projet spécifique
 - NX : Zone naturelle portant un projet spécifique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
 - Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - OAP densification habitat
 - OAP sectorielle simple
 - Orientation d'aménagement et de programmation liée aux usages urbains à protéger
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone fréquemment inondée
 - Zone exceptionnellement inondée
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
 - Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- HABILITAGE DU PLAN**
- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Commune
48	Emplacement paysager autour du lavoir	Commune de LA LAGNE	2946 m²	LA LAGNE
49	Construction d'une salle des fêtes	Commune de LA LAGNE	813 m²	LA LAGNE
50	Aménagement et mise en sécurité d'un carrefour	Commune de LA LAGNE	290 m²	LA LAGNE
51	Agrandissement de la cour d'école	Commune de LA LAGNE	102 m²	LA LAGNE
52	Aménagement d'espaces verts et création équipements d'intérêt collectif	Commune de LA LAGNE	11635 m²	LA LAGNE

Changement de destination autorisé

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
5	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme	non renseigné	LA LAGNE
6	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme	non renseigné	LA LAGNE
7	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme	non renseigné	LA LAGNE
8	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme	non renseigné	LA LAGNE

Patrimoine

N°	Libellé	Commune
108	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	LA LAGNE
109	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	LA LAGNE
110	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	LA LAGNE
288	Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	CRANA CHABAN
288	Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	LA LAGNE

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
17	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	LA GRÈVE SUR MIGNON
18	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	LA GRÈVE SUR MIGNON
19	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	LA GRÈVE SUR MIGNON
20	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Petit bâtiment	LA LAGNE
22	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Piliers en pierre	LA LAGNE
23	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ancien lavoir - piliers en pierre	LA LAGNE
24	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ancien lavoir restauré	LA LAGNE
25	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ancien puits	LA LAGNE
26	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Four à pain	LA LAGNE
27	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	LA LAGNE
28	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits (entre rue et cours)	LA LAGNE
29	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Four à pain	LA LAGNE
30	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Cave ancienne voûtée	LA LAGNE
31	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits en façade	LA LAGNE
32	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits de la Bandonnière	LA LAGNE
33	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits sur ruisseau	LA LAGNE
34	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Porte dalle façade nord	LA LAGNE
35	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pierres remarquables façade Est	LA LAGNE
36	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Porte ancienne (maçonnerie)	LA LAGNE
37	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Façade (porte ancienne)	LA LAGNE
38	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Façade/porture salle des fêtes	LA LAGNE
39	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pierres sculptées	LA LAGNE
40	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	piliers	LA LAGNE
136	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Maison d'écuyer	CRANA CHABAN
137	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Eglise	CRANA CHABAN
143	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Eglise	LA LAGNE
144	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ancienne auberge	LA LAGNE
145	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ancien relais de poste	LA LAGNE